

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX-MORIN



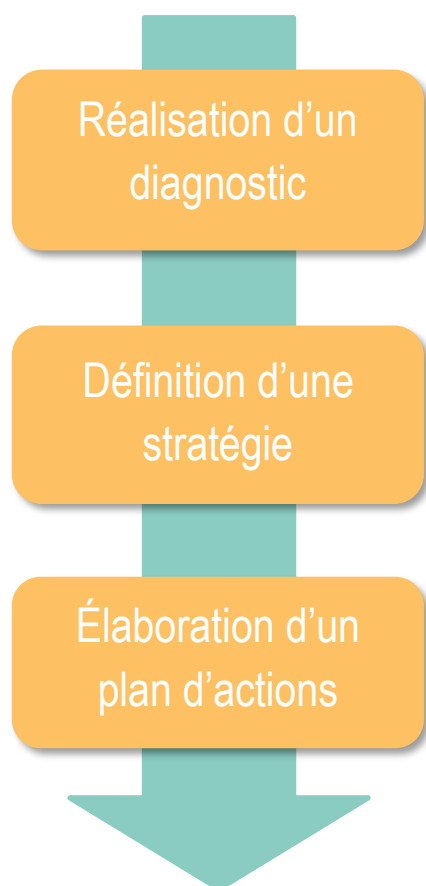
Un PCAET, qu'est-ce que c'est ?

Lancé en 2019, le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes des Deux-Morin est un programme d'actions qui vise à **limiter l'impact du territoire sur le changement climatique**. Il vise aussi à exploiter les ressources et atouts notre territoire afin de produire **une énergie moins carbonée**, d'**améliorer notre cadre de vie** ou encore d'**œuvrer pour une économie plus verte**.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) définit les objectifs du PCAET :

- ✓ Réduire de 75% les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire d'ici 2050 ;
- ✓ Diminuer de moitié les consommations énergétiques d'ici 2050 ;
- ✓ D'atteindre 32% de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Retour sur les différentes étapes de la démarche



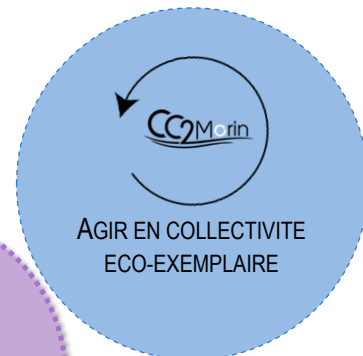
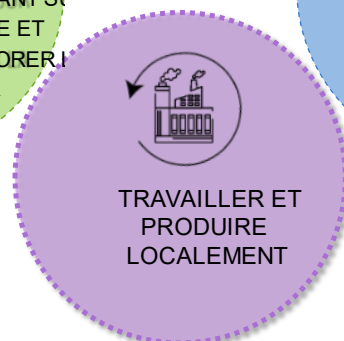
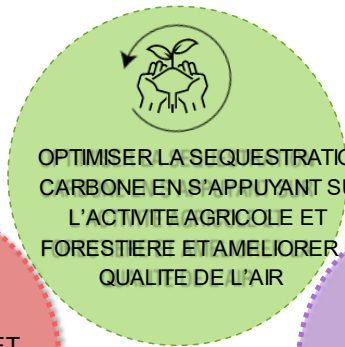
Un **diagnostic énergétique et climatique** a été réalisé, afin de mettre en avant les grands enjeux climatiques du territoire (consommations d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, etc.).

Les élus se sont ensuite réunis afin de déterminer quelle **stratégie d'action** ils souhaitent mettre en place, conformément aux objectifs nationaux et régionaux de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et de **polluants atmosphériques**, des **consommations d'énergie** ou encore de **production d'énergies renouvelables**.

Les acteurs majeurs du territoire (associations, agriculteurs, entrepreneurs, partenaires institutionnels, etc.) se sont ensuite réunis afin de **définir les actions à mettre en place** pour atteindre ces objectifs au regard du diagnostic mais aussi des réalités du territoire.

Ce plan d'action vous est présenté ci-après.

Quelle stratégie pour 2050 ?



Avec quels objectifs ?

- ✓ Réduire ses consommations énergétiques
- ✓ Réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre
- ✓ Augmenter sa production d'énergie renouvelable
- ✓ Améliorer la qualité de l'air
- ✓ Accroître le potentiel de séquestration carbone et préserver les puits de carbone actuels
- ✓ Adapter le territoire au changement climatique et réduire la vulnérabilité des habitants



-64% de consommation d'énergie



-92% des émissions de Gaz à Effet de Serre



+146 GWh d'énergies renouvelables



Comment atteindre ces ambitions ?

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté de Communes des Deux-Morin a travaillé en partenariat avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entrepreneurs, partenaires institutionnels, etc.) pour définir un plan d'actions opérationnel organisé autour de **5 axes** et décliné en **31 actions**.



Habiter des logements plus sobres

- Action 1 :** Aider à la rénovation du parc privé
- Action 2 :** Accélérer la rénovation énergétique du parc social et locatif
- Action 3 :** Lutter contre la précarité énergétique
- Action 4 :** Inscrire dans le PLUi des mesures en faveur de l'habitat durable
- Action 5 :** Mettre en place des actions de verdissement de l'habitat
- Action 6 :** Développer les énergies renouvelables résidentielles

Se déplacer et transporter plus sobrement pour améliorer la qualité de l'air

- Action 1 :** Réduire le besoin en déplacement
- Action 2 :** Promouvoir les commerces de proximité et revitaliser les centres bourgs
- Action 3 :** Trouver des alternatives à l'autosolisme
- Action 4 :** Améliorer les transports en commun
- Action 5 :** Favoriser les mobilités douces et déployer de nouvelles infrastructures de partage de la voirie pour l'aménagement cyclable
- Action 6 :** Déployer un mix de véhicules moins carbonés (GNV, électrique, hydrogène, ...)



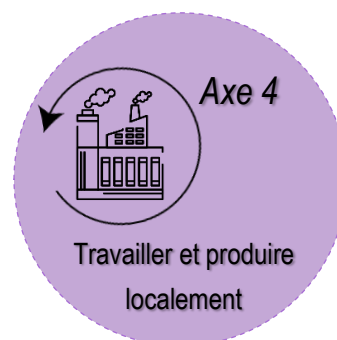
Optimiser la séquestration carbone en s'appuyant sur l'activité agricole et améliorer la qualité de l'air

- Action 1 :** Accompagner et communiquer sur les métiers de l'agriculture
- Action 2 :** Accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture locale et résiliente
- Action 3 :** Accompagner l'évolution des pratiques agricoles favorisant la réduction des émissions atmosphériques
- Action 4 :** Développer une stratégie d'autonomie alimentaire
- Action 5 :** Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire
- Action 6 :** Renforcer la place de la nature sur le territoire et limiter l'artificialisation des sols
- Action 7 :** Développer la filière photovoltaïque, la méthanisation locale à petite échelle
- Action 8 :** Développer une filière bois responsable
- Action 9 :** Diminuer l'exposition de la population à un air pollué
- Action 10 :** Favoriser la résilience du territoire au changement climatique



Travailler et produire localement

- Action 1 :** Agir en faveur des entreprises
- Action 2 :** Sensibiliser les acteurs du territoire aux questions de transition énergétique
- Action 3 :** Accompagner la filière de professionnels sur le territoire pour une construction et une rénovation durable
- Action 4 :** Améliorer la gestion des déchets sur le territoire
- Action 5 :** Développer un marché de l'économie circulaire sur le territoire
- Action 6 :** Développer le tourisme vert



Agir en collectivité éco-exemplaire

- Action 1 :** Mettre en place une cellule de suivi et d'animation du PCAET
- Action 2 :** Accompagner les communes dans une démarche de consommation responsable et durable
- Action 3 :** Augmenter les performances énergétiques et environnementales du patrimoine public afin d'être exemplaire face aux administrés
- Action 4 :** Améliorer la trame noire du territoire tout en réduisant les consommations liées à l'éclairage public
- Action 5 :** Réduire les déplacements carbonés des agents et des élus

Comment contribuer à ce plan d'actions ?

Chaque habitant du territoire, à son échelle, est **acteur de la transition environnementale et climatique**. Il s'agit de **repenser ses façons de faire** au quotidien quand vous habitez, vous vous déplacez, vous travaillez ou encore quand vous consommez. Durant la mise en œuvre de ce plan d'actions, **la Communauté de Communes vous accompagnera** en vous fournissant les clés de réussite de votre transition : comment rénover mon logement ? Comment économiser l'énergie ? Comment préserver la ressource en eau ? Comment mieux me déplacer ?

Au travers de ses communications, la Communauté de Communes des Deux Morin vous informera de ces **gestes à adopter au quotidien** ou des dispositifs d'accompagnement personnalisé qui seront mis en place par les acteurs du territoire. Il vous suffit de **suivre notre activité** sur internet et sur nos publications, ou de vous renseigner directement auprès de la Communauté de Communes.



Et maintenant ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique conformément à la réglementation imposée par le Code de l'Environnement. Ainsi le PCAET va dans un premier temps être soumis à l'avis du président de la région Ile-de-France, du préfet de Région et de l'autorité environnementale.

Le PCAET complet va également être mis à disposition pour consultation du public durant 1 mois pendant la période du 01/11/2022 au 02/12/2022. C'est l'occasion pour vous de donner votre avis sur le document voire de l'abonder.



En route vers la transition climatique, rejoignez-nous !